

Taux marginaux décomposés fédéral et provincial pour **2015** à l'égard de différents types de revenus

Revenus d'emploi, revenus d'intérêts, revenus d'entreprise et autres revenus			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
41 935 \$ et moins	12,52 %	16,00 %	28,52 %
41 936 \$ à 44 701 \$	12,52 %	20,00 %	32,52 %
44 702 \$ à 83 865 \$	18,37 %	20,00 %	38,37 %
83 866 \$ à 89 401 \$	18,37 %	24,00 %	42,37 %
89 402 \$ à 102 040 \$	21,71 %	24,00 %	45,71 %
102 041 \$ à 138 586 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %
138 587 \$ et plus	24,22 %	25,75 %	49,97 %

Gains en capital			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
41 935 \$ et moins	6,26 %	8,00 %	14,26 %
41 936 \$ à 44 701 \$	6,26 %	10,00 %	16,26 %
44 702 \$ à 83 865 \$	9,19 %	10,00 %	19,19 %
83 866 \$ à 89 401 \$	9,19 %	12,00 %	21,19 %
89 402 \$ à 102 040 \$	10,86 %	12,00 %	22,86 %
102 041 \$ à 138 586 \$	10,86 %	12,87 %	23,73 %
138 587 \$ et plus	12,11 %	12,87 %	24,98 %

« Dividendes ordinaires »			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
41 935 \$ et moins	3,92 %	10,56 %	14,48 %
41 936 \$ à 44 701 \$	3,92 %	15,28 %	19,20 %
44 702 \$ à 83 865 \$	10,82 %	15,28 %	26,10 %
83 866 \$ à 89 401 \$	10,82 %	20,00 %	30,82 %
89 402 \$ à 102 040 \$	14,76 %	20,00 %	34,76 %
102 041 \$ à 138 586 \$	14,76 %	22,06 %	36,82 %
138 587 \$ et plus	17,72 %	22,06 %	39,78 %

« Dividendes déterminés »			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
41 935 \$ et moins	Note 1	5,66 %	5,66 %
41 936 \$ à 44 701 \$	Note 1	11,18 %	11,18 %
44 702 \$ à 83 865 \$	8,04 %	11,18 %	19,22 %
83 866 \$ à 89 401 \$	8,04 %	16,70 %	24,74 %
89 402 \$ à 102 040 \$	12,65 %	16,70 %	29,35 %
102 041 \$ à 138 586 \$	12,65 %	19,11 %	31,76 %
138 587 \$ et plus	16,11 %	19,11 %	35,22 %

Note 1 : Au fédéral, le crédit pour dividendes est un petit peu plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un « dividende déterminé » lorsque le revenu imposable fédéral est de 44 701 \$ ou moins.

Note 2 : Attention, les taux marginaux « réels » peuvent cependant être plus élevés si une hausse du revenu fiscal a pour effet de faire diminuer des prestations sociofiscales versées par les gouvernements ou de faire réduire certains crédits d'impôt qui diminuent lorsque le revenu fiscal augmente.

Informations valides en date du 5 janvier 2015